

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 18/12/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 17/12/2024

Id S2low : 062-256204033-20241212-A2_12_12_2024-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



A2 : Desserte des communes de Sangatte et d'Escalles – Modification de la ligne 5 et des lignes scolaires

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération du 27 juin 2023, le Comité Syndical a décidé de la mise en place d'un service de Transport à la Demande (Prox'in 5) entre Sangatte et Escalles afin de permettre aux habitants de la communes d'Escalles d'avoir un complément d'offre aux 3 allers retours par jour autorisé par la ligne n°427 du réseau Oscar qui circule en portes ouvertes sur le ressort territorial du SITAC.

Le manque de flexibilité du transport à la demande, notamment pour les collégiens majoritairement utilisateurs du service, n'étant pas satisfaisant, une nouvelle étude d'adaptation du tracé de la ligne 5 et des lignes scolaires a été demandée à l'exploitant.

Aussi, il est proposé, qu'à compter du 06 janvier 2025, la ligne n°5 soit, à raison de 6 allers et retours par jour, prolongée jusqu'à Escalles.

Ce prolongement de la ligne 5 permettra également d'offrir une liaison quotidienne toute l'année vers le Grand Site de France. Ainsi c'est l'ensemble des habitants de l'agglomération et des visiteurs de notre Côte d'Opale qui pourront profiter tout l'année d'une alternative

à la voiture individuelle pour se rendre au Cap Blanc-Nez.

Sur la période estivale, la liaison restera assurée dans les conditions actuelles, avec un second véhicule affecté sur la ligne.

Le coût engendré par cette modification de l'ordre de 17 000€ par an (+ 4 397 kilomètres) sera compensé par l'arrêt de la convention pour l'ouverture des portes de la ligne n°427 qui ne sera plus nécessaire.

Il est précisé que la modification de la grille horaire de la ligne 5 est adaptée aux besoins des usages constatés et que les collégiens de Sangatte qui empruntent actuellement la ligne 5 seront intégrés sur les lignes scolaires SPE19 et 20.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** la modification apportée à la ligne n°5 à compter du 06 janvier 2025,
- **DECIDE** de supprimer le service Prox'in 5 à compter du 06 janvier 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à dénoncer la convention avec la Région pour l'ouverture des portes de la ligne interurbaine n°427.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mardi trois décembre.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ

Excusés :

Monsieur Guy BEGUE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Yves SANDRAS

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT